AR PREFECTURE

017-211703475-20200924-2020_09_D25-DE

Regu le 25/09/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020 à 19 h 00 Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET: D25 - SEMIS - Logements locatifs sociaux - Approbation des comptes 2019
Date de convocation :
Nombre de conseillers en exercice :
Nombre de présents 21
Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;
Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Fabien BLANCHET, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN formant la majorité des membres en exercice.
Excusés ayant donné pouvoir : 5
Jean-Louis BORDESSOULES à Mme la Maire ; Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET ; Houria LADJAL à Marylène JAUNEAU ; Michel LAPORTERIE à Jean MOUTARDE ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN.
Marylène JAUNEAU; Michel LAPORTERIE à Jean MOUTARDE; Ludovic BOUTILLIER à Micheline
Marylène JAUNEAU; Michel LAPORTERIE à Jean MOUTARDE; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN.
Marylène JAUNEAU; Michel LAPORTERIE à Jean MOUTARDE; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN. Absents excusés:
Marylène JAUNEAU; Michel LAPORTERIE à Jean MOUTARDE; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN. Absents excusés: Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX; Henoch CHAUVREAU; Patrick BRISSET.

Hôtel-de-Ville - BP 10082 17415 Saint-Jean-d'Angély cedex

Tél.: 05 46 59 56 56 Fax: 05 46 32 29 54 www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20200924-2020_09_D25-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 25 septembre 2020

Affiché le 25 septembre 2020

Regu le 25/09/2020

Conseil municipal du 24 septembre 2020

N° 25 - SEMIS - Logements locatifs sociaux Approbation des comptes 2019

Rapporteur: M. Matthieu GUIHO

La SEMIS a transmis à la Ville les bilans 2019 certifiés conformes par le Commissaire aux comptes, des opérations de construction et de rénovation de logements locatifs réalisées sur la commune, conformément aux conventions listées ci-dessous, ainsi que le rapport général sur les comptes de l'exercice.

Date début convention	Date fin convention	N°	Opération	Engagement conventionnel au 31/12/2018	Résultat 2019	Engagement conventionnel au 31/12/2019
16/01/1987	31/08/2023	0045	Foyer Camuzet	-18 833,57 €	- 7 092,27 €	-25 925,84 €
19/07/1988	31/03/2025	0057	Ancienne bibliothèque	-81 398,60 €	1 305,82 €	-80 092,78 €
21/12/1992	21/12/2027	0107	Fief de l'Aumônerie	55 943,65 €	25 967,76 €	81 911,41 €
31/08/1993	31/08/2028	0117	Ave de Gaulle Rue du 4 Septembre	22 471,86 €	3 800,06 €	26 271,92 €
TOTAL				-21 816.66 €	23 981,37 €	2 164,71 €

Conformément à l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit émettre un avis sur l'exercice écoulé et donner quitus au mandataire pour cette période.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes des opérations ci-dessus arrêtés au 31/12/2019 laissant apparaître un excédent cumulé pour la commune de 2 164,71 €.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (24) :

Pour : 24Contre : 0

• Abstention: 2 (Micheline JULIEN en son nom et celui de Ludovic BOUTILLIER)

• Ne prend pas part au vote: 0

Pour extrait conforme, La Maire, Conseillère régionale, Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20200924-2020_09_D25-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 25 septembre 2020

Affiché le 25 septembre 2020

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.